



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

amiante

Question écrite n° 41714

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre du logement sur les difficultés causées par l'obligation faite aux entreprises de désamiantage de satisfaire à une nouvelle procédure d'agrément. Il faut attendre plusieurs mois sur liste d'attente avant de pouvoir débiter un chantier de désamiantage, le nombre d'entreprises nouvellement agréées étant encore très limité. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre pour accélérer le nouveau processus d'agrément qui prend plusieurs mois, ou pour permettre aux entreprises de désamiantage de continuer à travailler normalement pendant l'instruction de leur dossier de demande d'agrément.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41714

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1248

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)